

*Question présentée par la députée :
Mme Lydia Scheider Hausser*

Date de dépôt : 22 janvier 2013

Question écrite urgente **Mais où sont passés les salaires de Vitol ?**

Le dimanche 30 décembre 2012, le Sunday Times a révélé que Vitol, firme basée à Genève et disposant de bureaux à Londres, était sous enquête du fisc britannique (HM Revenue & Customs). La firme serait suspectée d'avoir soustrait « des millions de livres sterling à l'impôt en versant une partie des salaires de ses employés sur un trust.

Pour la firme, ce trust au bénéfice de ses employés offre un double avantage : il évite aux employés de s'acquitter d'une partie de l'impôt sur le revenu et il permet à l'employeur de diminuer ses charges sociales.

Toujours d'après ce même article, Vitol et le fisc britannique seraient en négociation d'une solution.

L'apanage de telles pratiques ne seraient pas une exclusivité londonienne ; elles seraient apparemment répandue dans le milieu du négoce genevois (Le Monde diplomatique, décembre 2012) :

« Il est vrai que l'impôt sur le revenu est élevé à Genève. Mais les cadres perçoivent la majorité de leur rémunération sous forme de bonus. Or ceux-ci sont généralement versés sur des comptes offshore, à l'abri du fisc... » et « pourquoi de simples comptables arrivent-ils à la retraite millionnaires ? Parce qu'ils savent ce genre de chose ». Vitol emploie environ 170 personnes à Genève (Le Temps du 22.02. 2011).

Genève compte environ 400 sociétés de ce type pour plus ou moins 8000 emplois.

Questions :

- *le Conseil d'État a-t-il connaissance de telles pratiques consistant à verser offshore une partie du salaire, notamment sa part variable (bonus)?*
- *Quel contrôle exerce-t-il sur les négociants pour s'assurer que Genève et les assurances sociales suisses n'enregistrent pas des pertes de recettes à l'instar du Royaume-Uni?*